

## Les tribunes du mois de février 2023

### **La Madeleine que nous aimons**

#### SOBRIÉTÉ FISCALE (1)

Dans un article de la Voix du Nord, paru en toute fin d'année dernière, on apprenait que sur les 648 communes que compte le département du Nord, en 2022, 61 communes avaient augmenté leur taux de taxe foncière, tandis que seulement 21, c'est-à-dire à peine 3%, avaient baissé ce taux. Encore faut-il rappeler que notre commune fait bel et bien partie de cette minorité de communes qui ont procédé à une baisse de leur taux de taxe foncière, dans le but d'amortir pour le contribuable la hausse inédite des bases locatives liée au niveau record atteint par l'inflation l'an passé.

#### SOBRIÉTÉ FISCALE (2)

Alors qu'à Paris, Grenoble ou Marseille, villes « gérées » par des municipalités NUPES, des hausses faramineuses des taux de taxe foncière sont annoncées (+ 52% à Paris, + 25% à Grenoble, + 16% à Marseille), à La Madeleine, c'est la sobriété fiscale qui sera de mise en 2023. En effet, parmi les orientations budgétaires que nous proposerons à la réunion du Conseil Municipal du mois de mars figurera celle du gel du taux de taxe foncière à son niveau abaissé l'an passé. Un gel conforme à l'engagement que nous avons pris au début du mandat en cours.

#### PREAU EN KITS

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan municipal de Préservation de la Ressource en EAU, délibéré par le Conseil Municipal en octobre dernier, ce sont déjà plus de 1 000 kits hydro-économiques qui ont été remis en mairie aux foyers madeleinois demandeurs. Un moyen concret et pratique de protéger à la fois la ressource en eau et le pouvoir d'achat, en diminuant les consommations d'eau à domicile.

#### AMI POUR VAE

Lors de sa dernière réunion en décembre, le Conseil Municipal a répondu positivement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par la MEL, relatif à l'expérimentation de la mise à disposition de vélos à assistance électrique (VAE) en « semi-floating ». Cela signifie que les vélos devront obligatoirement être stationnés sur des emplacements dédiés pour en activer ou en désactiver le fonctionnement. Avec cette nouvelle offre de VAE, notre commune confortera ainsi sa politique volontariste en faveur de l'usage du vélo comme mode alternatif de déplacement à la voiture.

#### CULTIVER LE VEGA

C'est un autre intérêt que le Conseil Municipal a manifesté en décembre, en projetant l'acquisition du café « Le Véga », dernier café situé dans le quartier historiquement industriel de Berkem et qui a récemment fermé ses portes. L'objectif poursuivi est ici clairement de pérenniser la vocation de cette « institution » madeleinoise, connue et reconnue comme un lieu de vie sociale et solidaire du quartier de Berkem, en lien avec son histoire, son évolution, mais aussi ses habitants que nous consulterons dans le cadre d'un atelier urbain de proximité.

#### SÉCURITÉ RENFORCÉE EN ÉTÉ

Autre décision importante prise lors du Conseil Municipal de décembre : celle de reconduire pour 3 ans la brigade pluricommunale de surveillance et de tranquillité nocturnes. Et pour cause, celle-ci a fait la preuve de son utilité et de son efficacité au cours de l'été dernier.

#### 10 SUR 10

En 2010, La Madeleine a été la première commune de la Métropole à pratiquer le tri des bio-déchets sur son marché bi-hebdomadaire. Treize années plus tard, notre commune fait partie des dix communes de la Métropole qui ont été retenues pour collecter, au sein de leur marché, les bio-déchets produits par leurs habitants. Encore faut-il préciser que cette nouvelle collecte viendra compléter celle qui s'épanouit déjà sur 4 sites (bientôt 7) de compostage collectif, et celle qui se pratique aussi depuis septembre dans deux de nos écoles élémentaires, et qui concernera toutes nos écoles publiques en mai.

Belle année 2023 à tous, avec une pensée particulière et sincère pour ceux qui sont actuellement confrontés à la solitude et à la maladie.

## Agir pour l'avenir

Madeleinoises, Madeleinois, nous vous souhaitons tous nos meilleurs vœux pour cette année 2023. Que retiendrons-nous de 2022 dans notre commune ?

Un aveuglement de la majorité face aux changements climatiques : densification toujours plus accrue, abattage des 48 arbres du Tir à l'Arc-Sensorium, refus d'un nouveau tramway, absence de lutte effective contre les îlots de chaleur. Rien n'est fait pour nous préparer au défi de l'augmentation des températures. Seule initiative à saluer : la création d'une voie cyclable sur la rue du Général de Gaulle où cependant rien n'a été anticipé pour une redistribution de l'espace partagé avec des trottoirs qu'il aurait fallu élargir pour le cheminement sécurisé de tous.

Qui dit année nouvelle, dit aussi dépôt des dossiers de demande de subventions pour les associations. Or, depuis le début de notre mandat, quels sont les retours que les associations ont pu nous faire ? Opacité et montant réduit des subventions sont les maître-mots.

Comment sont calculés les montants ? Comment sont répartis les locaux tenus à disposition à titre gratuit au bénéfice de certaines associations ? Vous nous le dites et nous le constatons : toute nouvelle association à La Madeleine se heurte aujourd'hui à la quasi-impossibilité de bénéficier de la mise à disposition par la commune d'un local à titre gratuit. En effet, dans le meilleur des cas, quelques-unes pourront bénéficier d'un local pour une durée limitée, pendant le temps d'une campagne électorale. Au terme de cette échéance dictée par l'opportunisme politique, celles-ci doivent quitter le local, sans solution de relogement. Ces associations n'ont alors pas d'autres choix que celui de trouver un local ailleurs ou de déménager dans une commune plus accueillante.

Notre vivier de nouvelles associations s'assèche irrémédiablement et décourage les meilleures volontés qui pourtant sont bien utiles.

Une fois de plus, tout est figé au profit de la perpétuation des privilèges d'une arrière-garde conservatrice qui refuse de préparer notre ville aux défis majeurs qui nous attendent.

Pour nous suivre et nous contacter : <https://www.agir-avenir.org>



Texte non remis à temps par Monsieur Bruno Pietrini.